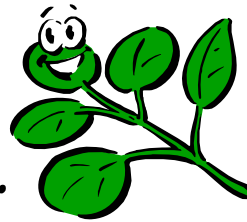


L'Ec(h)o Conseil Branché ...



Les Déchets Spéciaux des Ménages (D.S.M.)

Les D.S.M. sont des petits déchets que nous produisons à la maison, dans le cadre de nos activités d'entretien, de bricolage ou de jardinage et qui, par leur nature, chimique ou toxique, sont des déchets réputés dangereux et représentent un risque important pour l'environnement. Ils doivent être collectés sélectivement et recevoir un traitement particulier pour éviter toute nuisance. Ne les mettez pas à la poubelle mais amenez-les au recyparc !



Exemples de D.S.M. :

Extincteurs - peintures, vernis, colles, résines - cartouches d'encre - produits d'entretien solides ou liquides - produits et emballages phyto, traitement du bois, engrais (insecticides, pesticides, herbicides,...) - produits chimiques (acides, ammoniac,...) - thermomètres - aérosols - batteries de voiture - tubes néons - solvants, encres - piles - produits photos - seringues - radiographies - cosmétiques (à l'exception des aérosols cosmétiques qui sont des PMC) - emballages vides en métal ou plastique ayant contenu de la peinture ou du solvant - ...

Que deviennent les D.S.M. collectés dans les recyparcs ?

Ils sont repris par des collecteurs agréés et envoyés dans des centres de tri avant d'être traités dans des sociétés homologuées pour gérer ce type de déchets particuliers. En fonction de la nature du déchet, il existe différentes techniques de traitement :

- **le recyclage** : les déchets sont traités et transformés en matière première. Ex.:les extincteurs, les tubes néons
- **la valorisation énergétique** : les déchets sont brûlés dans un four d'incinérateur industriel avec récupération d'énergie. Ex.:les seringues, pesticides
- **la neutralisation** : les déchets sont neutralisés et purifiés biologiquement. Ex.:acides, ammoniac
- **la mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET)** : après avoir été neutralisés, les déchets sont déversés dans un CET de classe 1 (pour déchets industriels dangereux). Ex.:sels de route. Compte tenu des quantités moyennes des déchets spéciaux collectés en Belgique, on peut constater que 34 % sont recyclés, 60 % incinérés, 4 % valorisés énergétiquement, 2% mis en CET.

Il est vrai que les petits déchets toxiques et dangereux représentent une faible quantité des déchets produits par les ménages. Cependant, leur taux de toxicité dans les déchets ménagers est considérable. Sans un traitement adéquat, ils s'avèrent une réelle menace pour notre environnement. C'est pourquoi nous comptons sur votre aide : ne les jetez plus dans votre sac poubelle, amenez-les à votre recyparc !



Attention! Les médicaments ne sont pas repris dans les recyparcs mais doivent être déposés à la pharmacie.



Ne jetez pas vos huiles à l'égout, apportez-les au recyparc et faites un geste à la nature ! Les huiles sont également considérées comme des déchets spéciaux qui requièrent un traitement adapté.

Un litre d'huile jeté à l'égout peut polluer un volume d'eau équivalent à 20 piscines olympiques telle une véritable marée noire !

L'éco-conseillère
F.DEMOULIN

L'Echevin des Travaux et de l'Environnement
J.PETERS